

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2024

DCM N° 24-07-15-28

Objet : Vente d'un véhicule léger.

Rapporteur: M. BURHAN

La Ville de Metz met régulièrement en vente des véhicules, engins et matériels divers.

La Ville de Metz est propriétaire de la RENAULT MEGANE GJ-689-WS affectée au Cabinet.

Suite à la mutualisation du Cabinet entre la Ville de Metz et l'Eurométropole de Metz décidée par la délibération du 7 décembre 2023 (DCM N° 23-12-07-34), il est proposé de mettre en vente la RENAULT MEGANE GJ-689-WS à l'Eurométropole de Metz.

Le montant total de cette vente représente une recette prévisionnelle de 29 400€ TTC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

CONSIDERANT que le véhicule n'est plus utilisé par les services de la Ville de Metz,
CONSIDERANT l'intérêt manifesté par l'Eurométropole de Metz d'acquérir ce véhicule,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la vente de la RENAULT MEGANE GJ-689-WS à l'Eurométropole de Metz pour un montant de 29 400€ TTC.
- **D'ENCAISSER** la recette sur l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de cette

vente et à signer tout document s'y afférent.

Service à l'origine de la DCM : Ateliers parc auto
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ